



INGENIERIE RENAULT GUYANCOURT-AUBEVOYE

La CGT agit pour l'ensemble des salarié.e.s

Ouvriers, ETAM, Ingénieurs, Cadres, Apprentis : Une seule communauté de travail

Bilan des actions des délégués du personnel CGT avec les salariés, de 2015 à 2018.

L'intégralité des questions DP sur www.infos-cgt-technocentre.com

Chaque mois, les délégués du personnel ont porté les réclamations des collègues de travail. Certaines de ces demandes sont d'ordre individuel si elles concernent un salarié en particulier. D'autres revêtent un caractère collectif en ce qu'elles intéressent le personnel d'un atelier, d'un bureau, d'un service, voire de l'ensemble de l'entreprise. Pour les élus de la CGT, aucune question n'est tabou, et malgré le peu de réponses de la direction, nous continuons à les poser, car ce sont les préoccupations de l'ensemble des salariés travaillant sur les sites du Technocentre, de Vélizy et d'Aubevoye, qu'ils soient salariés Renault, prestataires, intérimaires, apprentis ou stagiaires.

Les questions de salaires ont été régulièrement évoquées, signe du problème de blocage des salaires depuis plusieurs années, et très faible en 2018.

Questions principales des salariés

- Les charges de travail pour trouver des solutions réellement efficaces pour tous.
- Le suivi mensuel des dépassements d'horaire, y compris pour les ingénieurs et cadres au forfait jours pour traiter les problèmes d'organisation du travail et non culpabiliser les salariés.
- Les heures supplémentaires réalisées sur le site ou encore la mise en place d'horaire atypiques lors des déplacements dans les différents pays.
- Le paiement des heures de roulage.
- Le remplacement des salariés partant en retraite, en dispense d'activité et en mobilité.
- L'embauche des intérimaires et prestataires qui le souhaitent.

La défense des réclamations individuelles ou collectives :

- À la demande des salariés de manière individuelle, que ce soit à l'issu des entretiens ou concernant leur évolution de carrières et de salaire suite aux NAO.

Toutes les questions des salariés ont été portées par les délégués du personnel CGT lors des réunions mensuelles avec les représentants de la direction.

Des tracts de comptes-rendus de ces réunions ont été distribués aux salariés du Technocentre afin de rendre compte des réponses de la direction.

L'apport des salariés du Technocentre, de Vélizy et d'Aubevoye est important pour appuyer leurs revendications avec les élus CGT. Les représentants CGT, aujourd'hui, délégués du personnel, élus du CE ou des CHSCT, et demain, élus du CSE, représentants de proximité ou désignés de proximité sont toujours à l'écoute de leurs collègues.

<http://www.infos-cgt-technocentre.com>

Du 19 au 21 Novembre

Votez CGT

Attribution de place de parking pour femmes enceintes

- Quelles sont les règles d'attribution d'une place de parkings pour une femme enceinte ?
- S'il n'y a plus de places disponibles, quelles sont les mesures mises en place pour permettre à une femme enceinte d'obtenir une place à proximité de son bureau ?

Réponse de la direction : Les femmes enceintes doivent prendre rendez-vous avec leur médecin du travail référent. Le médecin donnera son appréciation et jugera de la nécessité ou pas d'attribuer une place. Si cette demande est formulée et qu'il n'y a plus de place, l'entreprise fera le nécessaire pour répondre à la préconisation du médecin.

Avis de la CGT : Que signifie exactement « faire le nécessaire » ? On ne peut pas rester évasif sur cette question.



Réservation de salle dans Outlook

À la question du mois d'avril : « Suite à la mise en place de la réservation de la salle sous Outlook et des difficultés rencontrées avec ce nouveau process de réservation de salle, les salariés souhaitent savoir les raisons de ce changement ? Ils réclament que l'ergonomie de l'outil et son utilisation soient simplifiées pour se rapprocher de celles de l'outil meeting », vous répondiez :

« Dans le cadre de l'analyse des irritants des salariés suite au chantier SimpleWork@Renault, la réservation de la salle sous Outlook a été mise en place pour permettre de lier les agendas des personnes et celui des salles de réunion, ce qui facilite notamment la mise à jour et l'annulation des réservations de salles de réunion. En effet, avec l'application Meeting, il y avait parfois des oublis d'annulation de salles de réunion si sa réunion était annulée. En liant la salle de réunion à la réunion, on ne devrait plus avoir d'oubli de ce type d'annulation et ainsi permettre d'avoir plus de salles disponibles. Des évolutions vont être apportées progressivement au regard des remontées des utilisateurs et dans la limite des possibilités du produit Outlook ».

Les délégués du personnel demandent :

1. Comment se font les remontées des utilisateurs ? Comment sont-elles centralisées ?
2. Qui traitent ces remontées ?
3. Quand seront disponibles les évolutions apportées ? Suivant quel planning ?

Réponse de la direction : L'ensemble du périmètre Renault est maintenant déployé sur Outlook. Une enquête de mesure de la satisfaction va prochainement être réalisée, seul outil permettant d'avoir un retour représentatif des utilisateurs. Il est mis à disposition un site Yammer regroupant tous les cas d'usage de réservation d'une salle de réunion :

<https://grouperenault.sharepoint.com/teams/supportroomsoutlook/Tutoriels%20et%20Astuces/Forms/Aide.aspx>.

Ce site permet aussi de remonter les besoins utilisateurs et fait l'objet d'un suivi quotidien pouvant donner lieu à une prise de contact téléphonique avec le support.

Avis de la CGT : Pour traiter l'irritant qu'est la réservation des salles, la direction a trouvé la solution : mettre en place un nouvel irritant plus irritant pour faire oublier l'ancien irritant... C'est irritant quand même...

Changement des conditions de mission longue durée

Les salariés devant partir en mission longue durée (+ de 6 mois) ont appris que les règles allaient changer à partir du 1er juillet, avec en particulier la disparition du statut de commutateur et des conditions de départ moins avantageuses. De plus, les salariés dont la mission est en cours, ont également appris qu'ils perdraient le statut de Commutateur à partir du 1er juillet. Face à l'émotion provoquée par cette annonce, les salariés veulent savoir :

- Pourquoi ce changement de règles n'a pas été annoncé largement ?
- Pourquoi les règles sont-elles changées ?
- Pourquoi ce changement de règles s'applique-t-il aux salariés déjà en mission longue durée ?

Dans tous les cas, les salariés concernés par ce changement (qu'ils soient en mission ou qu'ils s'y préparent) réclament :

- La non-application de ce changement de règles et la conservation du statut de Commutateur,
- La version française du document « Expatriation Policy Guide » pour plus de transparence,
- La mise à disposition du document « International Transfer Policy » dans MaVie@Renault, en version française et anglaise.

Réponse de la direction : Il n'est pas prévu de modifier le package pour les commutateurs en cours en date du 1er juillet. Le guide en ligne sera revu en conséquence. Nous avons bien noté la demande de traduction.

Avis de la CGT : Encore des économies sur le dos des salariés, en réduisant les montants des missions longue durée. C'est inacceptable. Les salariés réfléchiront à deux fois avant de partir.



Plan de promotion – évolutions salariales 2018

1- Les délégués du personnel CGT demandent la répartition précise des évolutions salariales et professionnelles au 1er avril 2018 pour les catégories APR et ETAM :

- Nombre de passage au coefficient supérieur,
- Nombre et pourcentage d'augmentation de salaire,
- Nombre et montant des primes versées.

2- Pour la catégorie Cadres :

- Nombre de changement de position cadre,
- Nombre et pourcentage d'augmentation de salaire,
- Nombre de salariés ayant eu une part variable pour chaque plot

Réponse de la direction : Les informations concernant les rémunérations des ETAM et des cadres seront communiquées comme tous les ans au niveau de Renault SAS via les lettres de transparence, mises à la disposition de l'ensemble des salariés en juillet dans la boîte rémunération de MaVie@Renault. Le bilan de l'application des NAO (CRR ETAM et APR) est réalisé lors de la première séance de négociation annuelle obligatoire sur les salaires avec les OS centrales.

Avis de la CGT : Qu'est-ce que la direction a à cacher pour ne pas répondre à la question au moment où elle est posée ? Peut-être le faible niveau des augmentations et leur répartition. Il nous a suffi de voir les payes de fin avril et de discuter entre collègues pour s'apercevoir de la réalité du serrage de ceinture qui dure depuis des années.